

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 28 janvier 2020

Délibération
n° CFVU 2020-13

portant avis sur le protocole d'accord
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)
et National Taiwan University of Science and Technology (Ecole de Management) - Taiwan

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la signature du protocole d'accord entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et National Taiwan University of Science and Technology (Ecole de Management) – Taiwan, annexé à la présente délibération.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire



Corinne MASCALA



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 28 janvier 2020

Délibération n° CFVU 2020-13

ANNEXE 1

PROTOCOLE D'ACCORD

**ENTRE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE, TOULOUSE SCHOOL OF MANAGEMENT
(FRANCE)
(ci- après désignée "UT1-TSM")
ET L'ECOLE DE MANAGEMENT, NATIONAL TAIWAN UNIVERSITY OF SCIENCE AND
TECHNOLOGY (TAIWAN) (ci- après désignée "NTUST")**

L'Université Toulouse Capitole, sise au 2 rue du Doyen Gabriel – Marty – 31042 Toulouse cedex 9 – France,
N° SIRET : 193 113 826 00013

N° APE : 8542Z

représentée par sa Présidente Madame Corinne MASCALA, agissant au nom et pour le compte de Toulouse School of Management, représentée par Monsieur Hervé PENAN, Directeur

Et

L'école de Management, National Taiwan University of Science and Technology, sise No. 43, Section 4, Keelung Rd, Da'an District, Taipei City, Taiwan 106

Représentée par son Doyen Professeur Tzu-Chuan CHOU

Dans le but de renforcer les liens de coopération et de développer les échanges, UT1-TSM et NTUST conviennent du présent accord selon les termes définis ci-après.

1. Domaines de coopération

La coopération entre les deux établissements participe au développement des relations universitaires et culturelles entre les deux établissements. Elle porte sur l'enseignement et la recherche dans le domaine du management.

2. Objectifs

1. Encourager les échanges d'étudiants entre les deux établissements,

2. Faciliter l'accueil de doctorants,
3. Mettre en place des échanges d'enseignants entre les deux établissements pour des missions de courte et moyenne durée,
4. Echanger régulièrement des documents et publications scientifiques produits par les deux établissements
5. Permettre le développement de programmes de recherche communs dans les différents centres et laboratoires de recherche d'UT1-TSM et de NTUST.

3. Echanges dans le domaine de l'enseignement et de la recherche

L'université de rattachement s'acquitte en principe des frais de déplacement et per diem pour ses chercheurs et enseignants. L'établissement d'accueil accepte toutefois de faciliter leur venue et si possible de leur procurer un logement.

4. Echanges d'étudiants

Un protocole d'accord spécifique pour les échanges d'étudiants définira les conditions et le nombre d'étudiants concernés. Ce protocole sera revu tous les ans.

5. Durée

Le présent accord prendra effet pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de sa signature. Il pourra être résilié par l'une ou l'autre partie sur notification écrite transmise au moins six (6) mois avant qu'il ne parvienne à son terme.

Le présent accord est établi en 2 exemplaires.

Au nom de NTUST :
Professeur Tzu-Chuan CHOU
Doyen

Au nom d'UT1 :
Professeur Corinne MASCALA
Présidente

Date

Date

Au nom de TSM :
Professeur Hervé PENAN
Directeur

Date